Equipements solaires thermiques - Subvention

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :

Rappel du dispositif

Développement de la filière solaire thermique :

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en œuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permettra d'accorder une aide de 300 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder l'aide suivante :

- M. BERTHIER Philippe 300 €

La dépense sera imputée de la façon suivante : 300 € au chapitre 204.93.2042.3613.30900.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer cette subvention.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.